



Animation socioculturelle lausannoise En lutte pour la pleine indexation des salaires !

Ce vendredi 10 mars 2023, le personnel de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise est en grève pour l'indexation des salaires. Le préavis de grève portait sur deux revendications. D'une part, l'indexation des salaires à 2.97% au 1^{er} janvier 2023, celle-ci a été acceptée et sera co-financée par la FASL et la Ville. D'autre part, l'alignement rétroactif sur l'indexation de la ville de Lausanne à 2.87% depuis septembre. Cette seconde demande est catégoriquement refusée par la Ville. La FASL a exprimé dès lors l'impossibilité de répondre à la revendication, ce qui a conduit les salarié-e-s de la FASL à confirmer le préavis de grève.

Contexte

En septembre dernier, conformément au règlement du personnel communal, la Municipalité de Lausanne annonçait une augmentation intermédiaire des salaires de ses employé.e.s de 2.87%. Le SSP a alors interpellé la Municipalité pour demander que cette mesure s'applique également au personnel des secteurs subventionnés par la commune.

Le 9 novembre 2022, durant une séance avec les syndicats, la Municipalité a annoncé la fixation d'un taux d'indexation de 2.97% dès janvier 2023 non seulement pour son personnel mais également pour celui des structures de l'enfance subventionnées par la Ville (Réseau-L). La Municipalité avait assuré que les autres institutions subventionnées (théâtres, FASL et d'autres institutions sociales bas seuil) seraient rapidement contactées par leurs services de tutelle afin d'analyser leur situation budgétaire et, cas échéant, procéder à un nouveau calcul de la subvention pour couvrir cette indexation de 2.97%.

Ce n'est que le 23 février, alors que toutes les institutions subventionnées avaient déjà été informées par leurs services de tutelle et seulement après avoir interpellé le Service quartiers, jeunesse et familles, que la FASL a finalement reçu un courrier à ce sujet.

Mesures de lutte

Sans nouvelles de l'indexation, les syndicats Sud et SSP ont appelé à une assemblée générale du personnel le 22 février 2023. Cette AG a adressé un préavis de grève au Conseil de fondation de la FASL ainsi qu'au Municipal et au Chef du service Jeunesse et quartiers, qui demandait l'indexation des salaires à 2.87% dès le 1^{er} septembre 2022, puis à 2.97% dès le 1^{er} janvier 2023. Un délai avait été fixé au 8 mars prochain pour satisfaire à ces revendications, faute de quoi le personnel entamerait une journée de grève et de mobilisation le 10 mars 2023.

Une réponse insatisfaisante

Le 8 mars dans la soirée, le Conseil de Fondation a répondu au personnel de la FASL. Le Président du Conseil a annoncé que les salaires du personnel seraient indexés rétroactivement de 2.97% dès le 1^{er} janvier 2023. Il a également annoncé que la Municipalité refusait d'entrer en matière pour financer l'indexation rétroactive au 1^{er} septembre. Le Conseil de Fondation



annonce sa volonté de voir si cette indexation est possible une fois que les comptes 2022 auront été faits.

De fait cette réponse ne remplit pas la seconde condition posée par le préavis de grève car il n'y a absolument aucune garantie d'indexation rétroactive au 1^{er} septembre. Pire encore, cette réponse montre que le DEJQF adopte une vision strictement économique et juridique de la situation, puisqu'il estime que l'augmentation de la subvention qui permettrait l'indexation au 1^{er} septembre n'est pas une obligation légale, donc qu'il en fera l'économie :

« Le Conseiller municipal David Payot a précisé que la Ville de Lausanne n'a pas préconisé d'indexation au 1^{er} septembre 2022 pour les institutions subventionnées et qu'aucune ne l'a pratiquée à sa connaissance. Les institutions de la petite enfance privées subventionnées constituent ainsi une exception justifiée par le fait qu'elles reposent sur des conventions de couverture de déficit et ne bénéficient pas de la même autonomie organisationnelle que notre Fondation. »

Nous notons que l'attitude du DEJQF renvoie à une conception à deux vitesses des services publics et parapublics que nous ne partageons pas. L'indexation des salaires est une question politique et syndicale et relève de la considération que l'on a pour les employé-e-s délivrant les prestations publiques, celle-ci apparaît bien maigre de la part du DEJQF.

Nous constatons, qu'il n'y a, à ce jour, pas de réponse satisfaisante ou de contre-proposition de la part de l'employeur ou de la Ville, à part attendre le bouclage des comptes. Pour le personnel, cela s'apparente à signer un chèque en blanc.

Une assemblée générale du personnel est prévue vendredi 10 mars à 9 heures pour décider de la suite à donner à la mobilisation. Un rassemblement aura lieu à midi à Chauderon 9, en bas des bureaux de la Direction enfance, jeunesse et quartiers. Pour l'heure, le personnel de plus de 11 lieux ont déjà annoncé être en grève demain !